

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2023

PLR 2022 - (N° 1095)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF20

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et Mme Pires Beaune

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Avant le 1^{er} septembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport justifiant l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés en 2022 et non reportés de la mission « Plan d'urgence » du budget général de l'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement de remettre au Parlement, un rapport qui justifie l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés et non reportés de la mission du budget général de l'État « Plan d'urgence ».

En effet, l'article 4 procède à l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiements non consommés et non reportés pour cette mission, à hauteur de 161,6 millions d'euros et 176,3 millions d'euros respectivement, qui portent principalement sur le programme « Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire ». Les crédits annulés représentent 5 % des crédits consommés, un taux particulièrement élevé.